

P

PREMIÈRES

INFORMATIONS

LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE dans les établissements de 50 salariés et plus AU TROISIÈME TRIMESTRE 1994

Résultats provisoires

L'amélioration de la situation de l'emploi dans les grands établissements se confirme au troisième trimestre 1994

Au troisième trimestre 1994, le taux d'entrée (1) dans les établissements de 50 salariés et plus, se maintient à 6,9% (en données corrigées des variations saisonnières). Les entrées demeurent stables dans l'industrie, mais baissent dans le tertiaire marchand et augmentent dans le bâtiment.

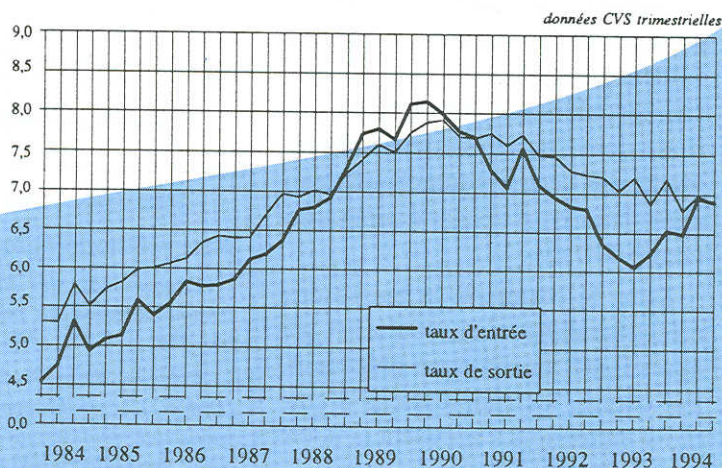
Dans le même temps, le taux de sortie diminue légèrement à 6,9% contre 7,0% au second trimestre 1994. Les sorties augmentent dans l'industrie mais sont moins nombreuses dans les transports, commerces, services.

Les recrutements sur CDD se stabilisent

Les entrées sur contrat à durée déterminée, en hausse depuis la mi-93, se maintiennent à un niveau comparable à celui du deuxième trimestre (5,0% contre 5,1%).

(1) Le taux d'entrée (resp. le taux de sortie) est le rapport entre le nombre d'entrées (resp. de sorties) observées durant le trimestre et l'effectif salarié de début de trimestre multiplié par 100.

Mouvements de main-d'oeuvre janvier 1984-Septembre 1994



Le taux d'embauche sur contrat à durée indéterminée reste stable, depuis le début de l'année à 1,3% des effectifs salariés. Il est en très légère hausse dans le bâtiment.

Les démissions sont relativement plus fréquentes

Les sorties des établissements pour fin de contrat à durée déterminée sont moins importantes ce troisième trimestre dans les transports, commerces et services, alors qu'elles augmentent dans l'industrie (globalement 4,0% après 4,2%).

Le recours au licenciement économique, toujours faible et stable dans le tertiaire, diminue dans les secteurs de l'industrie et du bâtiment, confirmant une tendance à la baisse amorcée à la mi-1993. Le taux de démission, qui était stable depuis l'automne 1993, enregistre une légère hausse au cours de ce trimestre, visible surtout dans le tertiaire.

Les établissements de 50 salariés et plus maintiennent leur niveau d'effectifs alors qu'ils perdaient des emplois depuis la fin de 1990

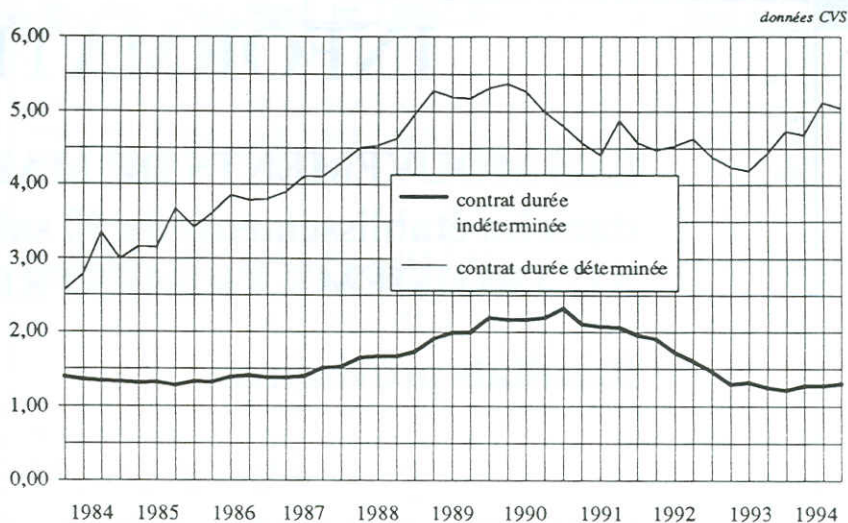
Les mouvements enregistrés au cours de ce trimestre dans les établissements de 50 salariés et plus se soldent par une stabilité des effectifs salariés, alors que, sur la même période, dans l'ensemble des établissements des secteurs marchands non agricoles, l'emploi salarié aurait augmenté de 0,4%.

Dans le bâtiment, la baisse des effectifs salariés s'est réduite à 0,1% après 0,4% au trimestre précédent. Par contre, les suppressions d'emplois industriels s'accroissent (- 0,4% après - 0,1%).

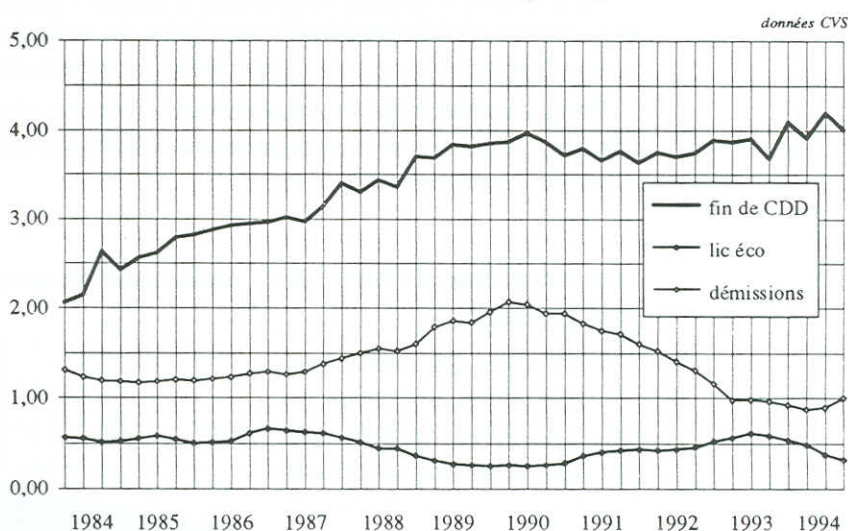
Dans les secteurs du tertiaire marchand, le turnover a diminué principalement à cause d'un moindre recours des grands établissements aux contrats à durée déterminée. Cependant, les effectifs de ces établissements sont en hausse depuis le début de l'année 1994.

Catherine JAULENT.

Taux trimestriels d'entrée selon la nature du contrat



Taux trimestriels de sortie selon les principaux motifs



Note méthodologique

Chaque mois, les établissements occupant au moins 50 salariés adressent à l'Administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant la période.

Relèvent de cette déclaration mensuelle de mouvements de main-d'oeuvre (DMMO), les établissements de 50 salariés et plus appartenant aux secteurs privés industriel, commercial ou agricole. Sont en particulier exclus, les administrations, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, et les établissements relevant de la Défense Nationale. En termes d'activités économiques, le champ couvert est voisin de celui de l'UNEDIC : compte-tenu du seuil de taille, il représente un peu moins de la moitié des 13.400.000 salariés correspondants. Etant donné le degré de concentration des secteurs, cette représentativité est plus élevée dans l'Industrie que dans le Tertiaire ou le Bâtiment-Génie civil et agricole. La couverture de cette source est donc partielle.

Pour des raisons de rapidité dans la mise à disposition de l'information, la présente exploitation a été réalisée sur 18 régions dont l'Ile-de-France.

Les résultats de 1994 sont élaborés à partir de la nouvelle Nomenclature d'Activités Française (NAF), qui est comparable à la NAP dans le cas de regroupement en très grands secteurs.

